



Les chômeurs arrivés au terme de leurs droits aux prestations fédérales et cantonales peuvent bénéficier d'un revenu minimum en application de la loi sur les prestations cantonales accordées aux chômeurs en fin de droits.

- Le Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) permet au bénéficiaire de ne pas recourir à l'assistance publique durant la période où il est sans emploi.
- Pendant ce laps de temps, il reçoit une aide financière et des prestations d'aide au retour à l'emploi sous forme principalement de contre-prestations. Il poursuit activement ses démarches de recherche d'emploi.

Hospice général
12, cours de Rive
Case postale 3360
1211 Genève 3

Tél. (+41) 022 420 52 00
Fax (+41) 022 420 51 29
E-mail: contact@hospicegeneral.ch